

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE LA FORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Vincent Keller et consorts -
Lausanne - Barcelone en train, maintenant !**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 10 février 2023, à la Salle du Bicentenaire, Pl. du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Florence Bettschart-Narbel, Laurence Bassin (remplaçant Elodie Golaz Grilli), Alette Rey-Marion, Carine Carvalho, Claude Nicole Grin, Valérie Induni, Aude Billard, de MM. Sergei Aschwanden, Guy Gaudard, Vincent Bonvin, John Desmeules, Vincent Keller, Nicolas Bolay, Jacques-André Haury, sous la présidence de Mme Sylvie Pittet Blanchette.

M. Frédéric Borloz (chef du DEF) était accompagné de Mme Gaëlle Keim (déléguée départementale à la Durabilité du DEF) et de M. Michael Fiaux (directeur opérationnel hautes écoles DGES).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a suivi les travaux de la commission et établi les notes de séances.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le chef du DEF explique que les résultats sont parlants. Auparavant, l'avion était utilisé dans 80% des cas aux niveaux du secondaire I et II, alors qu'aujourd'hui les voyages d'étude n'ont quasiment plus lieu en avion (4 cas sur 272 en 2022). Dans l'enseignement supérieur et les hautes écoles, le contexte est différent (échanges, relations particulières entre universités). L'UNIL déploie une énergie considérable pour respecter des objectifs de durabilité extrêmement ambitieux, dès lors cette institution est particulièrement regardante sur ces questions. Ce qui limite beaucoup les voyages en avion, il y a une prise de conscience générale.

3. POSITION DU POSTULANT

Le postulant accepte cette réponse du Conseil d'Etat. Toutefois, il rappelle qu'il a déposé ce postulat en janvier 2019... On était encore loin de la pandémie de Covid-19 à cette date. A l'époque la situation était « open bar » concernant ces questions de moyens de transports. Tout en entendant la possibilité d'exceptions dans le cadre d'un projet pédagogique. Il s'interroge sur la possibilité de pérenniser cette situation : faudra-t-il d'autres pandémies pour pérenniser cette situation ? En effet, le Guide des voyages durables dans l'enseignement a été édité en 2020 – en pleine pandémie. Il espère que cette problématique restera d'actualité avec le retour à la normalité, et s'interroge si sans cette pandémie il y aurait eu le même type de réponse à son intervention.

4. DISCUSSION GENERALE

Le chef du DEF explique qu'il a confirmé cette directive : tous les voyages en avion doivent être justifiés. L'état d'esprit entre 2019 et aujourd'hui a beaucoup évolué. Les mentalités ont évolué, il y a eu une prise de conscience. C'est le meilleur garant à cette problématique, une forme d'autocontrôle.

Avec les vols low cost c'est parfois moins cher d'organiser un camp au Sud de l'Espagne qu'aller au Tessin en train. Or, au secondaire I les parents ne doivent plus payer ces coûts, désormais à la charge

des associations interscolaires et des communes. Y a-t-il une prise de conscience de cette problématique au niveau des transports publics suisses, afin de rester concurrentiel avec l'avion.

Le chef du DEF explique que cette question a été abordée par les Chambres fédérales : les compagnies de transport suisses se sont mises d'accord sur une tarification de Fr. 15.- par élèves / par jour pour quasiment toutes les destinations – ce qui rend très attractif les déplacements par voie terrestre et offre une solution très compétitive. Il ne compte par ailleurs pas lever l'obligation d'une autorisation du chef de département respectant des critères pour les déplacements en avion.

En 2021-2022, presque la moitié des voyages d'études effectués au secondaire I ont eu recours au car. Ce qui n'est pas une solution durable. Certes, cela est normal dans certaines situations, mais la proportion interroge : une réflexion est-elle menée ?

La déléguée départementale à la Durabilité explique que les statistiques sur l'année scolaire en cours indique montre qu'il y a un basculement concernant les voyages en car : sur les 150 voyages réalisés, 85 ont fait appel au train contre 55 en car. On sent que la proportion s'inverse, sans compter l'introduction dès 2022 de la carte journalière à Fr. 15.- qui encourage l'usage du train. Une réflexion est en cours pour mettre en place un guichet à l'attention des enseignant.e.s pour leur faciliter encore l'utilisation des moyens de transports. Le chef du DEF ajoute que pendant la pandémie le train a été largement abandonné, pour des raisons de crainte ; il se pourrait que le car en ait bénéficié.

Concernant les voyages organisés par la DGES, on lit dans le rapport qu'ils « font systématiquement l'objet de mesures de compensation lorsque le pays de destination ne peut raisonnablement être atteint qu'en avion. » Peut-on avoir des précisions ?

Le directeur opérationnel hautes écoles explique que la compensation des vols en avion au niveau des études supérieures prend la forme de compensation CO2 sur le marché. Les voyages sont faits avec des objectifs précis en matière d'étude, pour s'intégrer dans le cursus régulier ou les compléter. Il donne l'exemple des stages pratiques d'archéologie, qui peuvent avoir lieu en Grèce, ou l'intervention de la Haute école de musique et de l'Ecole de la manufacture dans le cadre des manifestations culturelles des JO de RIO. Des éléments inscrits dans un objectifs d'acquisition de compétences en lien avec le cursus. S'il doit y avoir un déplacement par voie aérienne, une compensation carbone est faite. De nouvelles directives ont été émises dans les relations internationales pour accentuer ces questions de durabilité en matière de voyages à l'étranger, y compris dans le domaine de la recherche.

5.LECURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

[Elle n'est pas demandée].

6. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat.

Ecublens, le 30 mars 2023

La rapporteuse :
(signé) *Sylvie Pittet Blanchette*